



Modification d'un contrat de formation.

Par **Yasar**, le **18/02/2009** à **18:58**

Salut à tous,

j'ai signé un contrat de qualification d'opérateur en commande numérique par l'intermédiaire d'une boîte d'intérim il y a 6 mois (CQPM). C'est un contrat d'une durée de 12 mois (3 mois de cours théoriques et 9 en entreprise). Suite à une baisse de travail, l'entreprise décide de modifier ma formation initiale et me propose une formation d'ajusteur monteur à la place. En fait nous sommes un groupe d'une dizaine de personnes. et comme solution nous avons le choix entre la nouvelle formation ou la porte. Comment est ce possible? Dans quel cas une entreprise peut elle avoir ce droit ? que dois je faire pour maintenir ma formation initiale et surtout la finir.